



Les décisions du Bureau en bref

30 mai 2018

Parc naturel régional du Pilat 30 mai 2018

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT :

Le Bureau a validé :

- une demande de subvention en fonctionnement auprès de la Région pour permettre un passage au logiciel libre pour les créations graphiques du Parc et l'impression de documents de communication notamment liés au site internet Pilat rando inauguré en 2017
- une demande de subvention en fonctionnement auprès de la DRAC, de la Région et de l'Union européenne dans le cadre du Programme Leader pour la phase 2 du projet de Captation, transmission et innovation autour du savoir-faire rubanier de Jonzieux, la captation du savoir-faire ayant été réussie.
- une demande de subvention en investissement auprès de la Région pour l'étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la muséographie appartenant au Parc à la Maison du Châtelet à Bourg- Argental, dans le cadre d'un travail conjoint avec la Commune et la Communauté de communes des Monts du Pilat.

DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

Le Bureau a pris connaissance du nouveau plan de financement du projet de Rénovation de la Maison des Tresses et Lacets porté par la Commune de La-Terrasse-sur-Dorlay et a validé le nouveau montant de subvention en investissement sollicitée auprès de la Région, via la convention d'objectifs signée entre la Région et le Parc, pour permettre la réalisation de ce projet.

DESIGNATION DE REPRESENTANT

Le Bureau du Parc a désigné Charles ZILLIOX pour assurer le suivi des travaux relatifs au SCoT Sud Loire.

TARIFICATION DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION CULTURELLE : « AROUND DU CREPUSCULE »

Le Bureau du Parc a validé le principe d'instaurer une participation libre pour la programmation culturelle 2018. Les recettes ainsi encaissées seront utilisées pour financer la saison culturelle 2019.

Les membres du Bureau ont réparti leur présence à chacune des 5 dates prévues pour le programme « Autour du Crépuscule » en 2018 :

- Trèves le 23 juin
- Sainte-Croix-en-Jarez le 21 juillet
- Le Bessat le 1^{er} septembre
- Bourg-Argental le 22 septembre
- Saint-Pierre-de-Boeuf le 3 novembre

Un 6^{ème} rendez-vous est prévu pour célébrer les 40 ans du CPIE des Monts du Pilat. Il aura lieu le 29 septembre à Marlihes et fera l'objet d'une communication spécifique.

DEBATS SANS DELIBERATION

Le Bureau a échangé :

- sur la première version de note proposée par la Fédération des Parcs quant au positionnement des Parcs vis à vis des territoires urbains, note qui sera finalisée et présentée lors du congrès des Parcs naturels régionaux à Saint-Etienne et dans le Pilat les 10 et 11 octobre prochains. Une synthèse de ce débat sera transmis à la Fédération pour contribuer à l'enrichissement de la note.
- sur la nouvelle politique régionale en faveur de la forêt qui a été présentée par la Région aux membres du Comité de pilotage de la Charte forestière du Pilat le 4 mai dernier.

POINTS D'INFORMATION

- Conférence de presse de lancement du congrès fixée le 1er juin en fin de matinée dans les locaux de Saint-Etienne-Métropole et signature, dans le même temps, de la convention écotouristique entre le territoire Pilat et le territoire de SEM.
- Marché aux initiatives locales organisé par le Parc à Chavanay le 1er juin en fin de journée.
- Présence de l'ensemble des Parcs à l'Hôtel de Région le 14 juin en marge de l'assemblée plénière qui sera pour partie consacrée à la politique régionale en faveur des Parcs.
- Conférence de presse le 25 juin à 11 h à Sainte-Croix-en-Jarez pour la signature de la convention entre le Parc et la Fondation du Patrimoine et le lancement de la souscription publique pour les travaux de rénovation de l'Ermitage et de l'Eglise médiévale de la Chartreuse.
- Réunion du Bureau du Parc le 27 juin prochain à 17h30.
- Réunion du Conseil syndical du Parc le 27 juin à 19h.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr